# Déclaration de transparence - élus de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ///

	<u>h</u>	
Année concernée	2024	
Nom Prénom de l'élu-e	BAUBAY PHILIPPE	
Date de début du mandat régional	02/07/2021	
Mandat régional	Conseiller Régional	
Groupe Politique Socialistes et Citoyens d'Occitanie		
MOYENS FINANCIERS		
Montant perçu au titre de l'indemnité de mandat Référence : indemnité annuelle brute		32 506,08 €
L'élu-e perçoit-il-elle d'autres moyens financiers liés à son mandat régional ?		NON
Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de transport pour les seuls déplacements que l'élu-e engage dans l'exercice de		OUI
son mandat?  Pour les seuls déplacements nécessités pour l'exercice de son manda comissions sectorielles, réunions de travail ou évènements justifiés), l'élu. d'une indemnité kilométrique forfaitaire, et/ou des frais autoroutiers sur j 2006-781 du 3 juillet 2006 et/ou des billets de transport sur présentation	e est remboursé.e, sur justificatif de déplacement, par le biais justificatif de paiement (selon le barème prévu par le décret	
Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de restauration et d'hét	pergement pour les déplacements que l'élu-e engage dans	OUI
l'exercice de son mandat ?  Pour les seuls déplacements nécessités pour l'exercice de son mandacomissions sectorielles, réunions de travail ou évènements justifiés), l'élux sur justificatifs de déplacement et de paiement, selon le barème prévu p	e est remboursé.e des frais de restauration et d'hébergement	
Le Conseil Régional verse-t-il à l'élu-e une indemnité de présence forfaitaire de type jeton de présence ?		NON
Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe financière qu'il-elle gère individuellement pour mener des activités politiques connexes à son mandat (publications, colloques, communication, etc)		NON
Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe fina tenue d'une permanence d'élu-e, etc.) ?	ncière pour couvrir ses frais généraux (activités en territoire,	NON
Le Conseil Régional met-il à la disposition de l'élu-e une enveloppe financière pour subventionner des organismes tiers ?		NON
GROUPE POLITIQUE		
Le Conseil Régional met-il à la disposition du groupe politique auquel appartient l'élu-e, le cas échéant, une enveloppe financière gérée collectivement pour ses activités politiques extérieures à l'Assemblée (colloques, publications, activités en territoire, etc.)		NON
MOYENS MATERIELS		
Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e dans ses bâtiments un espace de travail personnel ?		NON
Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e un équipement technique personnel (ordinateur ou tablette) ?		OUI, Tablette 4g
L'élu-e bénéficie-t-il-elle de moyens de transports spécifiques pour réaliser des projets vers les divers lieux de réunion? Un service de voitures avec chauffeurs est accessible à la Présidente et aux Conseillers régionaux portant mandats pour l'excercice de leurs activités régionales. Dans ce cas l'Élu-e n'a droit à aucun remboursement de frais de déplacement.		NON
Autres moyens matériels mis à diposition de l'élu-e ?		Tablette
Le Conseil Régional met-il à disposition de l'élu-e des moyens de forma L'accès à la formation de l'élu est un droit individuel. Par délibération, l'A pour la formation des élu.e.s. La dotation annuelle est répartie proportio	Assemblée régionale alloue annuellement un budget	OUI
Le Conseil Régional accorde-t-il des avantages à l'élu-e (véhicule de fonction, appartement de fonction, hôtel à prix réduit, emprunt bancaire à taux bonifié, accès gratuit à certains transports publics, etc.)		NON

### **GROUPE POLITIQUE**

Le Conseil Régional met-il à disposition un espace de travail collectif, dédié au groupe politique auquel appartient l'élu-e ?

OUI

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élu-e un équipement technique collectif (mobilier de bureau, téléphones fixes, ordinateurs) ?

OUI

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élu-e des crédits pour les moyens matériels ?

OUI

Montant des crédits pour les moyens matériels alloués au groupe d'appartenance, pour l'année concernée

52 405,06 €

Montant consommé pour l'année concernée Le reliquat est ré-affecté au budget du conseil régional

19 714,41 €

## **MOYENS HUMAINS**

La Présidence, l'Exécutif régional, les membres de bureau de Commissions Sectorielles bénéficient de l'appui du cabinet de la Présidente et des services administratifs. L'organigramme de l'administration régionale est consultable sur :

https://www.lareaion.fr/l-administration-regionale

Le conseil Régional met-il à la disposition du groupe politique auquel appartient l'élu-e une enveloppe financière pour l'embauche de personnel. recruté par le Conseil Régional au service des élu-es du groupe ?

OUI

Montant des crédits pour les moyens humains alloués au groupe d'appartenance, pour l'année concernée

662 915,38 €

Montant consommé de ces crédits, pour l'année concernée Le reliquat est re-affecté au budget du conseil régional

582 918,04 €

# **AUTRES INFORMATIONS**

Précisions complémentaires que souhaite déclarer l'élu relativement aux moyens financiers, matériels et humains mis à sa disposition

Je soussigné-e

Pholips

BAUBAY

certifie sur l'honneur que les informations portées au présent document sont sincères et véritables.

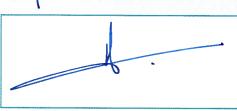
Fait à

Someac

Le

9 Mai 625

Signature







#### Traitement des données à caractère personnel